

# LE TRAIT D'UNION

ENTRE LE CAPITAL ET LE TRAVAIL

VOL. I—No 1

MONTRÉAL, MARDI, 1<sup>ER</sup> FÉVRIER 1887

PRIX : 3 CENTS

## LE TRAIT D'UNION

Journal de l'Industrie et du Travail, publié par  
A.-T. LÉPINE

### ABONNEMENT

Pour une année..... \$1.50  
" six mois..... .75  
" un numéro..... .03  
Invariablement payable d'avance.

Toutes communications soit pour la rédaction ou pour l'administration doivent être adressées à A.-T. LÉPINE, 170, rue Saint-Christophe, Montréal.

SOMMAIRE—Aux lecteurs—Les contracteurs—Réformes législatives—Notre journal—Le vote ouvert—La coopération—La chambre rouge—L'économie—Elections municipales—Les grèves—Aux marchands—L'échevin Malone—Les écoles des arts—Echos—Feuilleton : La chambre rouge.

MONTRÉAL, 1<sup>ER</sup> FÉVRIER 1887

### AUX LECTEURS

Le titre de notre journal est assez clair et assez explicite pour nous permettre, au besoin, de rompre avec la coutume qui veut que tout nouveau journal expose son programme.

En fondant le TRAIT D'UNION, notre intention formelle est de faciliter l'accord entre le capital et le travail, accord absolument nécessaire à la prospérité de ces deux facteurs de la fortune publique et privée.

Le TRAIT D'UNION sera un journal ouvrier, fait pour les ouvriers, et dans les intérêts des ouvriers, qui sont dans bien des cas les mêmes que ceux des patrons.

Pour nous, un journal qui a la prétention de servir les intérêts des ouvriers doit être écrit, non seulement pour être lu par eux, mais encore par ceux qui, dans une mesure plus ou moins grande, profitent des abus dont les ouvriers souffrent.

Un journal ouvrier ne doit pas s'adresser exclusivement à ceux dont il patronne la cause, mais à ceux qui peuvent quelque chose en faveur de cette cause qu'il patronne.

La tâche d'un journal ouvrier est ardue et ardue ; les ouvriers comme les autres hommes n'aimant guère que ceux qui les flattent. C'est pour cela que vous voyez tant de feuilles, qui se prétendent dévouées aux classes laborieuses, s'occuper uniquement à les flatter.

Quel profit les ouvriers peuvent-ils tirer de semblables enseignements ? Sortent-ils de là plus éclairés sur leurs vrais intérêts, meilleurs pères de famille et meilleurs citoyens ? Connaîtront-ils plus exactement les vrais moyens de remédier à leur position ?

Ces journaux-là font une besogne souvent mauvaise, toujours stérile, et sont condamnés à l'impuissance.

Ce n'est pas ainsi que nous rêvons le journal ouvrier.

Il faut que le journal ouvrier, cela va sans dire, puisse être lu par les ouvriers. Il doit pouvoir être lu par eux, comme il doit pouvoir l'être par tout le monde ; mais ce n'est pas à eux qu'il doit s'adresser exclusivement.

Son premier but est de mettre au courant de la situation des travailleurs, non les travailleurs eux-mêmes, qui ne la connaissent que trop, puisqu'ils en souffrent, mais les patrons, depuis ceux qui confinent à la classe ouvrière et qui s'y perdent jusqu'aux millionnaires qui s'en sont depuis longtemps détachés.

Un journal qui a les intérêts ouvriers à cœur doit donc s'arranger pour être lu aussi de ceux qui ne sont point ouvriers, pour les intéresser, pour les amener à réfléchir sur ces questions irritantes et délicates.

Quelle est la meilleure manière de provoquer ce goût de réflexion chez les esprits bien faits ?

Est-ce de pousser les choses au noir ? est-ce de charger la peinture des misères des ouvriers ? est-ce de se répandre en malédictions contre les exploités ou en lamentations sur les exploités ? est-ce de faire de belles phrases qui saisissent l'imagination et mettent en branle une sensibilité factice ?

Pas le moins du monde.

C'est d'exposer sainement les questions, en style exact et sans passion ; c'est de dire des choses de bon sens, et de les dire dans une langue claire.

Telle sera la ligne de conduite que le TRAIT D'UNION entend suivre dans toutes les questions intéressant la classe ouvrière.

Nous exprimerons franchement et honnêtement notre opinion, et nous serons les adversaires acharnés des prétentions injustes, de quel côté qu'elles viennent.

En dehors des études économiques, et en tête de notre programme nous placerons la question de l'instruction de l'ouvrier ; non pas celle de l'enfant, mais celle que l'homme et l'adolescent reçoivent aujourd'hui dans tous les pays à l'aide des écoles du soir et des bibliothèques publiques.

Le TRAIT D'UNION n'est pas un journal politique, estimant que l'ouvrier, comme tout autre citoyen, est parfaitement apte, sans conseils, à donner son vote pour le parti qui lui convient le mieux.

Le TRAIT D'UNION n'aspire nullement à jouer un rôle politique ; et, pour conserver la liberté d'esprit indispensable à l'étude si compliquée et si ingrate des questions ouvrières, il ne sera, en politique, que l'écho fidèle des décisions prises par les sociétés ouvrières.

Cette déclaration pourtant, ne comporte pas l'abdication du droit que nous entendons conserver de prendre part à la discussion qui précèdera ces décisions, discussions que nous porterons toujours sur le terrain économique, et en dehors de toute préoccupation ou de toute influence de parti.

Nous sommes fermement décidés à poursuivre l'application de ce programme, arrêté après mûre réflexion, comme étant le plus sage, le plus pratique, et le seul qui puisse, dans notre pensée, aider à la solution équitable des questions ouvrières.

## LES CONTRACTEURS

Une assemblée des membres de l'Association des entrepreneurs a eu lieu le 18 janvier, et si nous n'en avons pas parlé avant, c'est que nous n'étions pas encore né.

Une motion importante pour les ouvriers a été passée à cette réunion ; elle se lit comme suit :

Attendu que quelques-unes des lois qui gouvernent la construction dans cette province, sont préjudiciables aux intérêts des contracteurs, aussi bien qu'aux intérêts des fournisseurs de matériaux et des ouvriers, sans cependant être d'aucun service pour les propriétaires, et plus particulièrement la clause 1690 du code civil, s'appliquant au paiement des extras exécutés d'après les ordres des propriétaires, ainsi que l'absence dans nos statuts de toute loi pouvant protéger les fournisseurs de matériaux et les ouvriers qui les travaillent, contre les manœuvres déloyales des contracteurs étrangers, lorsque ceux-ci sont moins scrupuleux qu'ils devraient l'être ; il est

Résolu : Que l'Association des entrepreneurs de Montréal autorise son comité de direction à faire application à la législature de Québec, à la prochaine session, afin d'obtenir le redressement de tout sujet de plaintes de la part des contracteurs, des fournisseurs de matériaux et des ouvriers, provenant des deux oublis mentionnés dans le préambule de cette motion ; et que les dépenses légitimement encourues pour arriver à ce but soient payées à même les fonds de cette association.

Cette motion mérite d'attirer l'attention des ouvriers en général, et des ouvriers du bâtiment en particulier.

Au point de vue de l'intérêt général, cette motion touche à un point que les économistes n'ont que peu étudié, alors cependant, que son étude pourrait résoudre d'une manière satisfaisante la question ouvrière : nous voulons parler de la garantie absolue du paiement de la marchandise fournie et de la main d'œuvre employée.

Nous ne traiterons pas à fond aujourd'hui ce sujet, et nous remarquerons simplement que lorsque le propriétaire saura qu'il devra payer les ouvriers qui ont élevé sa maison, il y regardera à deux fois avant de la faire construire par un contracteur inconnu, qui lui fera un devis au-dessous de celui des contracteurs solvables.

La baisse du taux des salaires est trop souvent due, on le sait, aux patrons insolubles qui prennent des ordres à n'importe quel prix, rognent sur tout et finissent par faire banqueroute, après avoir nui à leurs concurrents, et aux ouvriers qu'ils emploient.

Le propriétaire est un être privilégié par la loi, et il n'est que juste que ceux qui construisent cette propriété privilégiée soient eux-mêmes protégés par la même loi. Aujourd'hui un homme peut s'entendre avec un compère, se faire bâtir une maison, en payer une partie et être libre de toutes obligations vis-à-vis des

constructeurs et de leurs ouvriers, si le compère s'en va.

C'est pour mettre fin à un tel état de choses que l'Association des entrepreneurs demande que la loi soit amendée afin d'établir au profit des contracteurs et de leurs ouvriers une première hypothèque sur la construction.

Les sociétés ouvrières devraient s'occuper de cette question de concert avec l'association des entrepreneurs. Selon nous, les ouvriers devraient veiller à ce que la nouvelle loi soit faite de manière à rendre presque immédiat le paiement des gages dûs et à ce que ces gages dûs soient payés avant toute autre créance.

Nous savons que l'Association des entrepreneurs serait désireuse de voir appuyer ses demandes par les sociétés ouvrières ; mais on ne sait comment arriver à ce résultat. Qui fera le premier pas ? On n'en sait rien et pendant qu'on cherche on perd un temps précieux.

Le TRAIT D'UNION, est justement créé pour résoudre cette question et pour servir d'intermédiaire entre les patrons et les ouvriers, et il offre de tout cœur ses services en cette occurrence.

Cette alliance des patrons et des ouvriers, du capital et du travail, est absolument nécessaire si l'on veut arriver à une solution honnête et pratique de la question ouvrière.

## RÉFORMES LÉGISLATIVES

Les réformes législatives sont à l'ordre du jour dans tous les pays, et les lois régissant le travail et le capital sont celles qui occupent principalement les législateurs.

Nous relevons dans le message du gouverneur Ames, de l'Etat du Massachusetts, des idées que nous voudrions bien voir étudier au Canada, et que nous sommes heureux de voir énoncer dans un Etat qui compte un si grand nombre de Canadiens-français.

Le gouverneur Ames dit que les relations entre les patrons et ouvriers méritent la considération de tous les hommes bien pensants. Il recommande l'arbitrage pour régler les différends. Le tribunal arbitral, créé l'an dernier, n'a existé que 4 mois, on ne peut encore voir ce qu'il peut faire de bien.

Il parle en faveur de la tempérance et recommande la diminution du nombre et l'augmentation du prix des licences. Il se déclare en faveur de la révision des lois qui ont trait à l'observation du dimanche. Il pense que plusieurs de ces lois devraient être abolies, tout en conservant certaines restrictions justes et raisonnables.

Il approuve le suffrage féminin dans les affaires municipales. Il recommande l'instruction manuelle dans les écoles.

Il pense que la loi établissant la responsabilité des patrons en cas d'accident pourrait être amendée de manière à satisfaire les intéressés. Il se déclare opposé à la tierce-saisie des gages.

Il recommande l'adoption d'une loi qui permette aux débiteurs pauvres d'obtenir par la faillite l'effacement de leurs redevances.

## NOTRE JOURNAL

Nous adressons copie de notre journal à un grand nombre de personnes, espérant qu'elles continueront à le recevoir. L'abonnement est de \$1.50 par année, strictement payable d'avance.

Le deuxième numéro du journal ne paraîtra que le 10 février, afin de nous permettre de rendre l'organisation complète et aussi facile que possible.

Pour l'avantage des abonnés de la ville, nous avons adopté un mode de paiement facile qui nous a été suggéré par plusieurs amis.

Le journal sera distribué par des hommes qui seront chargés en même temps de faire la collection chaque semaine. De cette manière, l'ouvrier pourra payer son abonnement sans s'en apercevoir.

## LE VOTE OUVERT

La corvée n'aura définitivement disparu du code municipal que le jour où le vote ouvert aura été remplacé par le ballot, c'est-à-dire par le vote au bulletin secret.

Le vote ouvert pouvait avoir sa raison d'être, alors que les électeurs étaient des propriétaires, gens plus ou moins indépendants. Mais aujourd'hui il constitue un danger non seulement pour la liberté morale des citoyens, mais encore pour leur position, pour l'administration et l'avenir de notre ville.

On sait par suite des aveux faits par un des orateurs du Queen's Hall, que les listes de votation sont ouvertes à certaines personnes, et on comprend facilement ce que des partisans peu scrupuleux peuvent faire de ces listes.

Il est inutile de nier qu'aujourd'hui, un patron peut non seulement demander à ses ouvriers de voter pour tel ou tel candidat, mais qu'il peut trafiquer de leurs votes et les vendre au dernier et plus fort enchérisseur.

Certes, bon nombre d'ouvriers refuseront d'accéder à une pareille exigence, mais combien d'autres hélas ! seront forcés d'obéir aux ordres qui leur seront donnés.

Un vote est une chose respectable, mais le pain de la famille l'est encore plus, et placé entre les obligations civiles et la marmite, on transige avec les premières pour conserver, à la maison, la seconde toujours chaude.

La chose est d'autant plus grave que ce ne sont pas les petits patrons qui jettent ainsi leur influence dans la lutte électorale, mais les gros, ceux qui peuvent d'un seul coup donner ou enlever des centaines de voix aux prétendants échevins.

Puis, en dehors des patrons, il y a l'influence des propriétaires, surtout dans les quartiers populeux. Dans ces quartiers, il y a des propriétaires ou des agents de propriétaires qui ont des centaines de locataires, plus ou moins arriérés, plus ou moins à la merci d'une saisie en expulsions, on vote comme le veut le propriétaire ou son agent, pour gagner du temps.

Et les débiteurs, qui doivent à un candidat, ou à un ami du candidat ; que feront-ils ? ils voteront pour le créancier candidat, de peur de recevoir une lettre d'avocat le lendemain de la votation.

Ces exemples suffisent pour prouver que le vote ouvert n'est pas un vote libre, et ne peut être l'expression réelle de la volonté de la population. Ce qui nous

étonne c'est que parmi les échevins qui jouent aux bienfaiteurs du peuple, il ne s'en trouve pas quelques-uns pour demander l'amendement de cette loi.

L'échevin Archibald a, depuis un an, sur les ordres du jour du Conseil, une motion demandant que les élections municipales soient faites au bulletin secret ; mais ces motions-là ont moins de chance d'être prises en considération que celles qui concernent des contrats, ou des privilèges à accorder à des compagnies puissantes.

Les citoyens en général ont intérêt à ce que le vote ouvert disparaisse de notre code municipal, les propriétaires comme les locataires. Tant que les élections ne seront pas faites au scrutin secret, l'administration de la ville se trouvera à la merci de ceux qui voudront s'en emparer. Cela s'est vu, et cela se verra encore. Pour que ça disparaisse une bonne fois, il faut aux élections présentes ne voter que pour des candidats qui nous promettent de nous faire donner le ballot municipal.

## LA COOPERATION

Nous commençons aujourd'hui une série d'articles relatifs à la coopération. Cette question intéresse trop vivement la classe ouvrière pour que le TRAIT-D'UNION n'entreprenne d'en poursuivre l'étude et n'emploie toute son influence à en assurer l'efficace application.

Il est bien regrettable qu'à Montréal, la coopération ne soit guère connue que de nom ; nous voulons parler naturellement de la coopération de fabrication. Dans l'Ancien Monde, où la liberté individuelle a dû attendre tant de siècles avant de jouir de ses droits et où le travail n'a été longtemps qu'un terrible servage, la coopération a fini cependant par s'imposer sous le nom d'*association ouvrière* ; et dans un pays libre comme le Canada, dans un pays où les institutions politiques s'appuient sur l'accession de tous aux charges publiques, on n'a pas encore songé à former la coopération, c'est-à-dire une association qui élève au rang d'intéressé et même de patron celui qui hier encore était ouvrier !

Cependant, les raisons qui ont milité en faveur de l'établissement de la coopération dans l'Europe, en France en particulier, ne plaident pas moins en faveur de sa création à Montréal et dans le Canada.

L'éternelle question sociale, sur quoi repose-t-elle en définitive ? Sur la lutte du capital et du travail. Il est certain que dans tous les pays du monde, le capital a joué trop longtemps un rôle de monarque absolu et despotique ; trop longtemps il a fermé les yeux sur l'importance du travail et de la production. Et il est arrivé ce qui découle toujours des systèmes exagérés : la réaction, réaction d'autant plus violente que le travailleur avait été plus longtemps opprimé. L'ouvrier est entré en lutte avec le capitaliste et a cherché dans la grève un remède à sa faiblesse. Sans doute, la grève crée une amélioration au profit de l'ouvrier, en ce qu'il lui permet de se soustraire, au moins momentanément, aux exigences non justifiées du capitaliste. Mais ce progrès n'est guère positif et la grève n'est que le retour du peuple sur le mont Sacré. L'ouvrier est un rouage commercial et industriel non moins nécessaire que le peuple dans le gouvernement. Que ce rouage s'arrête, et immédiatement les affaires seront arrêtées. C'est l'histoire de toutes les grèves. Voyez plutôt ce qui s'est passé ces années dernières aux Etats-Unis, en Angleterre et en France ! Quelques directeurs de sociétés industrielles ont voulu augmenter le nombre d'heures de travail et

toutefois diminuer le montant des salaires ; d'autres ont tenté de substituer le travail à la tâche ou à l'entreprise au travail à l'heure et ce, dans des conditions défavorables à l'ouvrier. Qu'en est-il résulté ? Les ouvriers, justement inquiets de ces mesures désastreuses pour leurs salaires, ont lancé le mot de grève et la grève a été déclarée. Et alors, de toutes parts, des comités se sont formés pour venir en aide aux ouvriers en grève, pour envoyer des secours financiers, des vivres aux grévistes ; on décida de résister à outrance aux prétentions des directeurs des compagnies. Et puis un jour, les compagnies virent leur capital menacé dans son existence ; les ouvriers songèrent à la détresse qui les menaçait, eux et leurs familles et des deux côtés l'on composa. Mais après combien de mois de luttes ? Au prix de quels sacrifices ? Et quel argent perdu pour les compagnies, pour les ouvriers, pour le pays ? Voilà le fruit de la grève, qui est cependant une arme légitime aux mains de l'ouvrier.

Nous nous trompons, il y a un autre fruit à recueillir de ces grèves : mais ce fruit, ce sont les étrangers, ce sont les producteurs rivaux des pays voisins qui le recueillent, quand, profitant de ces crises industrielles et commerciales produites et entretenues par les grèves, ils inondent notre marché de leurs matières premières et de leurs objets fabriqués !

Nous avons donc bien raison de dire que la grève ne constitue pas un progrès positif, mais un progrès simplement négatif. Elle permet à l'ouvrier d'élever la voix et de revendiquer ses droits contre les prétentions exagérées du patron ou des compagnies ; mais assure-t-elle l'efficacité de ces revendications ? Non. Cette voix que l'on permet à l'ouvrier d'élever contre les dangers qui menacent son salaire, n'est-elle pas souvent étouffée sous le bruit des armes dont on a soin d'entourer les grévistes, sous le fallacieux prétexte, qui n'est que provocateur, de prévenir les émeutes ?

Pour nous, nous estimons que l'ouvrier doit tourner ses regards d'un autre côté, s'il veut rencontrer une solution rationnelle et équitable de la question sociale ; nous pensons que cette solution ne peut se rencontrer que dans l'alliance intelligente du capital et du travail, c'est-à-dire dans la coopération.

Il est hors de doute que, dans la coopération, l'ouvrier ne doit pas songer à faire fi du capital. Nous nous souvenons très bien qu'en 1878, à Paris, au moment où la question de la coopération commençait à agiter tout le monde ouvrier, une association d'employés typographes se forma en coopération ; mais ses membres n'avaient pas de capitaux pour couvrir les frais de premier établissement et leur matériel était tellement restreint qu'ils furent obligés de dissoudre leur société à peine naissante. Que firent-ils alors ? Sur le conseil d'un gérant intelligent, ils s'adressèrent à un capitaliste qui leur avança les fonds nécessaires à l'achat d'un bon matériel de composition et d'imprimerie ; ils purent disposer d'un local suffisamment vaste, et au bout de trois années, les fonds qu'ils avaient empruntés étaient remboursés au banquier et aujourd'hui cette association est des plus florissantes.

L'alliance ainsi comprise du capital et du travail ne peut qu'être favorable à l'ouvrier, car l'ouvrier, loin de devenir l'esclave du capital, acquiert par lui sa force et son indépendance. Cette force et cette indépendance, il ne peut et ne pourra jamais les rencontrer que dans la coopération.

La coopération ! c'est-à-dire la fortune pour l'ouvrier, l'avenir assuré de sa famille !

Dans la coopération, l'ouvrier ne peut plus être tenté de recourir à la grève : il est lui-même intéressé dans l'entreprise. La répartition des bénéfices assure la satisfaction des intérêts. Sans doute, il faut tenir compte, dans cette répartition

de bénéfices, du plus ou moins d'habileté de l'ouvrier, du temps plus ou moins long passé par lui dans l'association ; qui pourrait légitimement prétendre qu'un associé âgé de 20 ans et depuis un an seulement dans le métier peut jouir des mêmes droits qu'un ouvrier associé depuis dix ans et rompu à tous les secrets et à toutes les difficultés de son ouvrage ? Mais ce que la coopération assure, c'est la répartition *entière et sans restriction* des bénéfices entre tous les membres de la coopération. Il n'y a pas là de distractions de telles et telles sommes au profit du capital ; l'ouvrier cesse d'être une machine devant rapporter tant à son patron, l'ouvrier travaille pour son compte ; et ce qu'il touche à la fin de la semaine, c'est le produit intégral de son travail et de son intelligence.

Aussi, voyez d'ici tous les avantages inhérents à la coopération : l'ouvrier sait qu'il est responsable devant ses associés et par suite de cette responsabilité, il ne s'agit plus de savoir si l'ouvrage sera fait pourvu qu'il soit fait, il faut que ce soit lui qui accomplisse son travail. Aussi nous vous assurons que dans toutes les coopérations que nous connaissons, il n'y en a pas une où ne règne une parfaite émulation et un grand respect du devoir à accomplir. Chaque associé sait qu'il doit apporter sa part proportionnelle de travail ; mais s'il est fidèle à accomplir ce devoir, il entend aussi que chacun de ses associés le remplisse. Et voilà pourquoi dans les coopérations vous ne voyez pas de ces ouvriers paresseux ou rechignant à la peine, car celui-là est un parasite et ne saurait être supporté dans une association qui repose tout entière sur le travail.

D'une manière générale, nous pensons donc que la coopération est tout à l'avantage de l'ouvrier comme aussi elle supprime toute difficulté entre le capital et le travail.

Nous ne saurions donc trop engager les ouvriers à suivre cette question, à nous soumettre aussi leurs réflexions, en un mot, de faire tous leurs efforts pour se bien pénétrer des ressources de la coopération ; car c'est dans l'application de ce système qu'ils trouveront à coup sûr les plus sérieux éléments de progrès et de bien-être moral et matériel.

(A suivre.)

## LA CHAMBRE ROUGE

LE TRAIT-D'UNION, journal des intérêts ouvriers, publie dans son premier numéro le célèbre roman de la *Chambre Rouge*. Tout le monde voudra lire ces pages dans lesquelles se déroulent les scènes les plus tragiques, les situations les plus poignantes soutenues et rehaussées par la plus admirable noblesse et la plus généreuse grandeur d'âme.

Jeune, riche, considéré, M. Giral épouse une jeune fille de la haute bourgeoisie ; tout semble concourir à assurer le bonheur du jeune ménage, quand un jour, la maison de banque que dirige M. Giral est victime d'un vol d'un million. Le caissier est disparu ; nul doute, c'est lui, le malheureux Gilbert, qui est le coupable. Et cependant, bien que la fortune de la banque ne soit pas ébranlée, M. Giral quitte immédiatement le pays... Vingt années se passent... Un jeune avocat de Morlaix (Morhiban), s'éprend de la plus vive passion pour Berthe, la fille d'un riche châtelain des environs de cette ville... L'un et l'autre s'aiment éperdument, ils vont s'épouser, quand la malheureuse enfant apprend que son fiancé est le fils d'un voleur, d'un forçat !

Il faut renoncer à décrire ce drame de la vie où sont analysés dans leurs nuances les plus fines, les sentiments les plus tendres et les plus fiers de deux cœurs blessés à mort dans ce qui leur est le plus cher. Le succès est assuré à ce roman d'un attrait puissant et d'une lecture passionnante.

L'ÉCONOMIE

L'économie politique est un bien gros mot. Nous ne sachons pas qu'une science ait embarrassé plus d'hommes qui ont essayé de la pénétrer. Aussi n'est-ce pas à ce terme que nous voulons nous arrêter ; on a dit que l'économie politique était la science du gouvernement social des hommes. Il y a, avant tout, cependant, une loi qui régit tous les peuples et toutes les nations, c'est la loi de l'Économie. Appelez cette économie sociale, politique, individuelle, comme il vous plaira ; nous ne connaissons pas d'autre économie que celle de l'individu. Qui fait donc la force d'une nation, si ce n'est celle des individus ?

Pourquoi sur tous les points du globe, dans toutes les nations de l'ancien et du Nouveau-Monde, s'efforce-t-on de développer aujourd'hui les Banques d'Épargne, si ce n'est que parce que la première force d'un pays réside dans la force des individus qui le composent ?

Or, dans un pays comme le nôtre, dans un pays où la suprématie appartient à l'intelligence et au travail, où les avantages personnels sont justement placés au-dessus d'une heureuse hérédité souvent inconnue, à quelle plus belle loi pouvons-nous obéir qu'à celle de l'économie ?

Gagner n'est rien, sachez-le bien, conserver est tout.

Quelle plus belle maxime pouvons-nous vous proposer, lecteurs, et quel plus bel enseignement aussi !

Gagner n'est rien, non ; cela vous étonne peut-être. Regardez autour de vous : tout le monde travaille ; les uns demandent à l'industrie, les autres au commerce, d'autres à l'agriculture la fortune pour les faveurs de laquelle ils se dessèchent une longue suite d'années. Et quand cette insatiable soif de l'or est quelque peu assouvie, combien savent se reposer dans une tranquillité légitimement conquise ? Combien ont l'habileté, la sagesse de s'attacher avec un soin jaloux à la garde d'une fortune que tout le monde leur envie ? Il semble que l'on n'ait qu'une préoccupation : celle de dépenser avec une rapidité vertigineuse ce que l'on a si péniblement amassé.

Non, gagner n'est rien ! Notre pays est jeune, il a besoin de toutes les activités et toutes les énergies peuvent trouver place à leur déploiement. Les manufactures, les ateliers sont ouverts à tous ; les salaires, avec de l'union, de l'entente, peuvent être élevés. Quant à la vie matérielle, n'est-elle pas pour rien ? Pourquoi donc si peu arrivent-ils à conquérir une aisance que tout concourt à leur procurer ? C'est que bien peu savent conserver. A côté de l'atelier, voyez vous, il y a la barre ! Nous ne voulons pas dire que la barre soit par elle-même une institution dangereuse, non ; les mœurs du pays l'ont créée et les finances du gouvernement y trouvent leur compte. Mais ce que nous prétendons, et personne ne pourra à bon droit nous contredire, c'est que la barre absorbe le plus clair des salaires de l'ouvrier. Il y a sans doute à ce fait d'heureuses exceptions ; mais pourquoi l'exception n'est-elle pas de l'autre côté ?

Voulez-vous donc, dira-t-on, fermer la barre à l'ouvrier, lui qui a sué et passé des jours entiers sans distraction et dans la seule espérance de s'arracher, au moins pendant un jour, à la monotonie et aux fatigues de son travail quotidien ?—Non, certes ; comme nous le disions tout à l'heure, la barre a été créée par les mœurs du pays ; c'est là qu'on se retrouve entre amis pour causer, c'est là que l'on aime pendant quelques instants à se reposer des fatigues du travail. Mais ce que nous combattons, c'est l'abus de la barre ; tant est juste ce proverbe : "Usez, mais n'abusez pas."

Usez, oui ; mais n'abusez pas. Peut-être êtes-vous marié ? Songez qu'il y a derrière vous une femme, de jeunes petits enfants qui attendent avec impatience votre retour de l'atelier ou du chantier ;

l'hiver est si dur ! Et avec un sans-cœur révoltant, vous iriez jeter à la barre les quelques cents qui peuvent suffire à entretenir le bonheur dans votre foyer ! Le bonheur domestique coûte si peu cependant et la boisson si cher ! Franklin disait avec raison qu'une famille, si nombreuse fût-elle, coûte toujours moins à entretenir qu'une maîtresse : quelle terrible maîtresse n'est-ce pas que la boisson ?

Encore une fois, si vous savez gagner, sachez aussi conserver. Quelques cents chaque jour mis de côté formeront petit-à-petit un pécule que vous retrouverez avec joie dans certains jours de difficultés.

Ne devez-vous pas d'ailleurs à vos enfants l'exemple de l'économie ? Ne devez-vous pas à votre propre dignité de vous assurer contre l'avenir ?

Et puis n'oubliez pas que vous êtes dans un pays où la carrière politique, les charges publiques sont ouvertes à tous. L'ouvrier n'est pas seulement un ouvrier ; l'ouvrier est avant tout le membre d'une cité politique. Il a envers elle des devoirs à remplir comme il a des droits à faire respecter. L'ouvrier a le droit de se faire représenter directement aux chambres ; il a le droit de prendre sa part aux discussions de la chose publique ; et ceux-là mêmes qui combattent cette doctrine ou son opportunité ne font en cela que redouter la légitime puissance de l'ouvrier. Mais si l'ouvrier veut être respecté, il faut qu'il sache s'imposer au respect même de ses adversaires ; et la première condition de ce respect, c'est que l'ouvrier se respecte lui-même et que par le témoignage de sa vie privée, de sa stricte économie il justifie de son aptitude et de son droit à la participation au gouvernement public.

ELECTIONS MUNICIPALES

A sa dernière réunion, le Conseil central des métiers et du travail a passé une résolution approuvant la candidature de M. N. A. Hurteau, dans le quartier Saint Jacques, et celle de M. L. Boisseau, dans le quartier Saint Louis.

Ces messieurs ont signé le programme qui suit :

- 10 Demander une enquête dans tous les départements civiques et exiger qu'elle soit faite ;
- 20 Demander l'adoption du scrutin secret pour les élections municipales ;
- 30 Demander l'établissement des écoles du soir en différentes parties de la ville ;
- 40 Demander l'ouverture d'une bibliothèque publique gratis afin que toutes les classes puissent aller étudier et s'instruire ;
- 50 Combattre le poll tax ou toute autre taxe qu'on voudrait imposer aux citoyens pour avoir droit de vote ;
- 60 Demander que la taxe de l'eau soit collectée tous les six mois ;
- 70 Demander l'abolition de la qualification foncière pour être échevin.

Enfin appuyer toutes les mesures qui seraient justes dans l'intérêt des classes ouvrières comme ils le feront pour toutes les autres classes de la société.

Nous devons ajouter ici que M. Hurteau ne s'est pas engagé définitivement à demander l'abolition de la qualification foncière ; en revanche, il demandera l'abolition des contrats pour les travaux de la ville, article que M. Boisseau n'a pas voulu signer, désirant auparavant connaître l'opinion du conseil.

L'Union typographique Jacques-Cartier No. 145 va demander sous peu au conseil municipal l'abolition des contrats d'impression. Elle prétend que le système actuel est désavantageux pour les contribuables en général et très préjudiciable surtout aux intérêts du corps typographique. C'est pourquoi ses représentants au Conseil central des métiers ont exigé des candidats qui briguent en ce moment les suffrages des électeurs dans les différents quartiers de la ville, la promesse qu'ils appuieront cette juste demande.

LES GREVES

L'année 1886 s'est fait remarquer aux Etats-Unis par le grand nombre de grèves qui ont eu lieu sur tous les points de ce vaste pays.

Ne pouvant établir au juste le chiffre de ces grèves, la statistique mentionne les plus importantes. On en compte 83 qui ont réduit au chômage 450,000 ouvriers pendant une moyenne de temps de six semaines.

Le nombre de ces ouvriers se répartit comme suit, pour les principaux centres industriels :

Chicago .....	98,300
New-York .....	78,300
Région houillère de l'Est .....	37,600
Cohoes et ses alentours .....	33,000
Cincinnati .....	32,700
Nouvelle-Angleterre, excepté Boston ..	27,000
Milwaukee .....	17,000
Troy .....	16,900
Philadelphie .....	13,600
Pittsburgh .....	6,700
Baltimore .....	6,000
Brooklyn .....	4,900
Boston .....	4,700
St-Louis .....	4,000
Augusta, Ge. ....	4,000
Newark, N. J. ....	3,800
Détroit .....	3,000
Patterson, N. J. ....	3,000

Maintenant, si nous recherchons les causes de ces grèves, on trouve que la plupart ont été occasionnées par la demande d'augmentation des gages, la diminution des heures du travail ou l'injuste administration de certains établissements.

Dans tous les cas, les avantages sont restés aux patrons sur presque toute la ligne. Quatre-vingt dix mille ouvriers seulement ont obtenu en tout ou en partie ce qu'ils réclamaient. Le tableau suivant fait voir à quelle industrie ils appartiennent :

Mineurs .....	7,000
Cordonniers .....	10,000
Tisserands .....	10,000
Employés de chemins de fer .....	20,000
Ouvriers en fer .....	10,000
Mécaniciens .....	2,000
Cigariers .....	2,000
Peintres .....	3,000
Autres métiers .....	26,000

Ces petites victoires coûtent trop cher et elles ne sauraient justifier la reprise des hostilités.

D'ailleurs, le chemin de la grève mène trop souvent aux plus affreuses misères pour qu'on s'y aventure sans réflexion.

La grève est la plus terrible des guerres civiles ; c'est la ruine de l'industrie et la condamnation de l'ouvrier à une existence voisine de la mendicité.

Pendant qu'on se croise les bras, l'activité redouble à l'étranger.

—Résistez ! crie-t-on aux ouvriers. Et on prend leur place.

Il est bien dangereux d'avoir recours à ce moyen extrême. Faire grève, c'est en quelque sorte pousser le commerce et l'industrie entre les mains de l'étranger. Les preuves abondent.

A quoi attribuer le fait que la France est aujourd'hui encombrée des faïences et des porcelaines que l'Angleterre livre à des prix d'un bon marché fabuleux, si ce n'est aux grèves des ouvriers porcelainiers français ?

La même chose est arrivée pour les meubles que l'Autriche fournissait en grande quantité pendant la grève des ébénistes en France.

Les exemples ne manquent pas pour prouver que la grève paralyse la production d'un pays. Nous en avons même parmi nous.

Les ouvriers doivent donc éviter autant que possible de tomber dans cette erreur dont toutes les conséquences pèsent sur eux. Sans doute, dans quelques cas, la chose est inévitable, mais l'année dernière, chez nos voisins, on en faisait un jeu que nous ne voudrions pas voir s'introduire au Canada.

On compte en ce moment plus de cinquante grèves dans les différents Etats de la république voisine.

AUX MARCHANDS

L'abondance des matières nous oblige à remettre au prochain numéro une petite chronique sur les maisons de commerce qui annoncent dans notre journal. En attendant, nous recommandons à nos lecteurs de lire ces annonces et d'en retenir soigneusement les adresses ; il y va de leur intérêt.

L'ÉCHEVIN MALONE

L'échevin Malone se présente de nouveau au Conseil de Ville : l'échevin Malone a du courage.

Sur quoi l'échevin Malone peut-il s'appuyer pour demander leurs votes aux électeurs du quartier Ste. Anne ? Nous ne le voyons pas, à moins toutefois que ce soit sur l'échevin McShane. Ce ne serait que juste, du reste, car l'échevin McShane s'appuie assez sur lui au Conseil : il l'écrase.

En tant qu'échevin, M. Malone n'existe pas, il est la chose, l'esclave de M. McShane. Il ne sait rien, il n'étudie rien, il ne voit rien, il ne juge rien en fait d'affaires civiques ; il ne connaît qu'une chose : voter suivant l'ordre et la volonté de l'échevin McShane et de ses amis.

Ainsi l'échevin Malone a été un des fameux réviseurs de 1886, un des trois qui nous ont imposé les fameux procès de la corvée. Quelle a été la conduite de M. Malone dans cette affaire ?

Il a toujours voté pour le maintien de la corvée ; parce qu'il fallait rendre facile l'élection de plusieurs amis. Puis, nommé réviseur, il a déclaré que, n'étant pas homme de loi, il ne pouvait décider la question et qu'il fallait la porter devant les tribunaux. C'était juste.

Mais ce qui ne l'était plus, c'est que l'échevin Malone qui, la veille ne s'était pas trouvé assez intelligent pour juger si oui ou non la corvée était légale, l'est devenu subitement, le lendemain, pour déclarer que le jugement qui l'abolissait était erroné et qu'il en appelait à la cour de Révision.

C'était une farce, farce qui coûtera \$10,000, et dont le pauvre échevin Malone n'était pas responsable. Il agissait pour le compte d'autrui, on lui avait dit d'en appeler afin de sauver l'élection des amis, et il en appelait. M. Malone n'a jamais représenté le quartier Ste. Anne, il n'a représenté qu'une clique du Conseil.

Demandez par exemple à l'échevin Malone pourquoi il a voté contre l'annexion du village St. Gabriel ? il ne pourra vous le dire ; mais il vous dira que ça faisait plaisir à M. McShane.

Il dira même que M. McShane l'a fait appeler dans le couloir par l'inspecteur de santé Cardinal, pour lui donner l'ordre de voter non. Et il a voté non, sans savoir pourquoi.

Demandez à l'échevin Malone, pourquoi il a voté l'application du règlement 131, qui fait tant de bruit en ce moment, entre les bouchers et les épiciers ? il ne pourra pas vous le dire, il ne sait même pas, probablement, qu'il existe un règlement 131.

Si les électeurs du quartier Ste Anne ont un amour excessif, ardent pour l'échevin McShane, et qu'ils veulent lui donner deux voix au Conseil c'est bien, qu'ils votent pour l'échevin Malone. Mais s'ils croient qu'un échevin doit être un homme qui vote selon sa conscience et non selon celle des autres, alors qu'ils laissent M. Malone à ses affaires privées et qu'ils envoient au Conseil un citoyen qui les représentera au lieu de ne représenter que M. McShane.

L'assemblée locale Notre-Dame organise pour le 7 février prochain, un grand bal au Forester Hall. Rien ne sera négligé pour faire de cette réunion l'une des plus charmantes de la saison. Nous invitons les citoyens à ne pas manquer cette belle occasion de s'amuser.

## LES ÉCOLES DES ARTS APPLIQUÉS A L'INDUSTRIE

J'éprouve en commençant cet article, le besoin de faire un reproche à nos journaux. Pendant qu'ils trouvent le moyen de consacrer non pas seulement des entrefilets, mais des colonnes aux ridicules et stériles exercices d'un Hanlan ; Pendant qu'ils n'hésitent pas à reproduire des pages entières d'administration noyée de larmes à la mémoire d'un Fred. Archer, qu'ils appellent le "jockey du siècle" et dont tout le génie consistait à ne peser que cent trente-sept livres ; ils n'ont pas une seule ligne pour une foule de faits très intéressants et très importants qui se passent autour d'eux. Ils ont des reporters qui suivent avec intérêt et reproduisent fidèlement toutes les phases du jeûne de Succi, toutes les péripéties d'une partie de crose, ou les assauts palpitants d'un tournoi aux échecs. Mais s'il s'agit d'une chose véritablement utile, d'une œuvre qui intéresse profondément la vie même de toute une population, on ne voit plus l'ombre d'un reporter, et ces mêmes journaux qui perdront cinquante lignes pour décrire une petite réunion de famille — parfaitement indifférente au public, — n'ont pas un seul paragraphe pour parler de l'ouverture de nos écoles des arts appliqués à l'industrie.

Et ce n'est qu'un exemple entre cent. Pourquoi ceux qui ont mission de renseigner le public ne mentionnent-ils jamais ces écoles qui poursuivent un but si utile, si éminemment patriotique ? Je l'ignore. Mais le fait est là ; l'explique qui veut, je me contente de le constater.

Et pourtant, nous sommes en présence d'une œuvre qui a déjà produit parmi nous un bien considérable et qui est destinée à donner des résultats encore bien plus marqués.

Les écoles du soir pour l'enseignement gratuit du dessin ont été établies par le conseil des arts et manufactures, il y a une dizaine d'années. Les commencements furent modestes, parce que le public, et surtout la classe ouvrière, ne comprenait pas encore suffisamment toute l'importance de cet enseignement.

Peu à peu, cependant, grâce aux résultats obtenus, la lumière s'est faite.

Dès qu'on put constater que les ouvriers qui fréquentaient la classe du soir, obtenaient des avantages réels dans les ateliers, on songea à profiter des moyens que les autorités mettaient à la portée de tous, n'exigeant, en retour, que du bon vouloir et de l'assiduité. Les classes se remplirent, il fallut diviser l'enseignement et établir de nouveaux cours : dessin d'ornement, dessin linéaire, dessin des machines, dessin d'architecture, plans, coupes, profils, etc., sculpture sur bois, lithographie, modelage, etc. Puis des cours spéciaux : médecine vétérinaire, anatomie, chimie expérimentale, etc. Et l'intérêt du public s'est éveillé à mesure que se développait l'enseignement ; si bien que, de toutes parts on adressa au conseil des arts et manufactures des demandes pour la création de nouvelles écoles. Le conseil, dont les moyens sont très limités, n'a pas toutefois pu faire droit à toutes ces demandes ; cependant, on compte aujourd'hui treize écoles : celles de Montréal, Québec, Trois-Rivières, Lévis, Sorel, Granby, St. Jérôme, Iberville, New-Liverpool, Sillery, Huntingdon, Sherbrooke et Farnham, comprenant en tout environ deux cents élèves et vingt-sept professeurs qui reçoivent un traitement moyen de \$180 avec un minimum de \$40.

Ces singulière et regrettable à tous les points de vue, l'obstacle principal que l'on a eu à combattre n'a pas toujours été le manque de ressources suffisantes pour établir l'école, mais bien le défaut de professeurs compétents pour en prendre la direction. Il y a là un argument de plus en faveur de ceux qui veulent que l'on rende obligatoire l'enseignement du dessin dans nos écoles communes et que l'on exige de tous les aspirants au brevet

de capacité qu'ils justifient de leur compétence à donner cet enseignement. Quand cet heureux résultat se produira-t-il ? Il faudra peut-être attendre encore longtemps, mais il y a lieu, à coup sûr, de compter sur l'avenir et sur l'influence des faits déjà accomplis.

Quoi qu'il en soit nous sommes dès maintenant en présence d'un progrès réel qui ne fait que s'accroître davantage tous les jours. Déjà les travaux de nos écoles ont été à l'exposition internationale d'Anvers, l'objet de commentaires qui nous font honneur ; et ceux que l'on a expédiés cette année à l'exposition de Londres ne peuvent manquer d'y être reçus avec la même faveur et de contribuer à donner à l'étranger une idée plus juste de notre système d'instruction publique.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, on commence à se rendre compte un peu, — chez les élèves surtout, — de tous les avantages pratiques et immédiats qui résultent de cet enseignement technique ; cependant, il ne me paraît pas hors de propos de donner ici quelques détails qui feront davantage reconnaître cette vérité. Ainsi, pour ne parler que de notre école de Québec, qui nous intéresse plus spécialement et qui, du reste, se trouve dans les meilleures conditions pour nous renseigner *de visu*, — ceux qui ont assisté l'autre jour à l'inauguration des cours de chimie pratique de M. Nagant, ont pu voir facilement quelle est l'importance majeure de cette étude pour une certaine classe de nos artisans. Quand on vous démontre que la chimie en est arrivée, par des procédés certains, à convertir en acier une bande de fonte d'une largeur et d'une épaisseur voulue qui s'étend sur toute la circonférence d'une roue de wagon de chemin de fer, et qui se trouve non pas simplement collée, mais incorporée à la roue même, quand on vous fait voir que cette opération se pratique avec une augmentation insignifiante de frais, et se produit toujours avec une exactitude mathématique, il y a là, n'est-ce pas, un fait du plus haut intérêt non seulement au point de vue scientifique, mais encore dans ses résultats éminemment pratiques.

Et qui sait si la chimie ne parviendra pas à aller encore plus loin et à corriger par de nouvelles applications le changement, par exemple, qui se produit à la suite d'un long usage dans la disposition des molécules du fer laminé. Personne n'ignore que les essieux des wagons de chemins de fer perdent, après un certain nombre de révolutions, leur consistance fibreuse, et reviennent à l'état cristallisé, c'est-à-dire à l'état de fonte ; et que, lorsque ce changement s'est produit, l'essieu étant devenu extrêmement cassant, il faut le remplacer pour prévenir de graves accidents. Or la chimie n'en viendra-t-elle pas à rendre à ce fer granuleux sa consistance première. Ce qu'elle a accompli jusqu'à présent nous permet d'y compter.

Voilà un exemple pris au hasard, de l'utilité pratique de cet enseignement. Je pourrais multiplier les faits presque à l'infini, mais l'étendue de cet article me force à en rester là pour le moment.

Et, maintenant, l'étude du dessin, dont on a tant de peine à faire saisir l'utilité, allez demander aux élèves de la classe du soir ce qu'ils en pensent. Interrogez ce zingueur ; il vous dira quelle difficulté il avait autrefois à faire dans une corniche une ouverture qui correspondait exactement au passage du tuyau de la gouttière ; tandis que maintenant, il peut, ayant le moulage de la corniche, tracer et pratiquer cette ouverture sur la plaque de zinc avant qu'elle soit pliée, et sans faire erreur d'un dixième de ligne. Demandez à ce menuisier ce qu'il gagne de temps dans le seul tracé d'un escalier ou d'une rampe tournante ; à ce *meublier*, le changement qui s'est produit dans sa manière de relever les contours d'un meuble ; à ce mécanicien, les heures qu'il économise en se servant des méthodes nouvelles pour faire le dessin des différentes pièces d'une machine : économie de temps pour tous, par conséquent, augmentation

correspondante des gages ; sans compter la satisfaction provenant d'un travail bien fait, d'une difficulté vaincue. Demandez à ce coupeur en chaussures ce que lui vaut sa connaissance du dessin pour agrandir ou réduire un patron de façon à ce que l'extension ou la réduction soit partout proportionnelle au changement de largeur. Avant d'avoir fréquenté la classe, il se contentait pour étendre ou diminuer d'ajouter ou de retrancher une lisière de largeur uniforme autour du patron, ce qui nécessairement, ne pouvait donner qu'un très pauvre résultat ; si bien qu'il était question parmi un certain nombre de fabricants de chaussures, d'envoyer des ouvriers aux Etats-Unis pour y étudier les méthodes améliorées. Or, ce qu'on voulait aller chercher à grands frais dans le pays voisin, on l'a trouvé ici, à notre classe du soir, et sans être obligé de payer pour ce précieux enseignement.

Et le plâtrier, et le statuaire, et le fondeur, et le sculpteur, et le *voiturier*, et tous les métiers, enfin, trouveront dans ces écoles les mêmes avantages, car l'enseignement qui s'y donne est pratique par dessus tout, et dirigé de façon à ce qu'on puisse en faire une application immédiate.

Maintenant que l'école de Québec, grâce à la générosité d'un citoyen distingué et au concours de l'autorité, a son bâtiment à elle, — et c'est la seule dans le pays qui possède cet avantage, elle va sans doute développer davantage son enseignement. Déjà, ce n'est plus une classe du soir, mais c'est une véritable école des arts et métiers. Cependant, ses ressources sont encore assez restreintes et sa bonne volonté a besoin d'être appuyée par ce nerf de la guerre qui est aussi le nerf de l'école, n'en doutons pas.

A ceux qui en ont les moyens, de lui donner ces secours dont elle sait faire un si bon usage.

Il y a là une œuvre patriotique entre toutes.

Nos ouvriers sont intelligents et habiles, — nous en avons la preuve dans la position qu'ont su se faire aux Etats-Unis ceux d'entre les nôtres qui ont cru devoir aller exploiter ce champ plus étendu. Ce qui leur manque, c'est l'instruction pratique ; c'est la connaissance de toutes ces méthodes nouvelles qui suppriment les tâtonnements et arrivent directement au but sans faire perdre un temps précieux dans les essais préliminaires qui souvent amènent le découragement. Notre population ouvrière est forte, saine, morale ; elle mérite à tous les égards l'encouragement de ceux que la fortune a comblés de ses dons, et elle attend d'eux cet encouragement dans son patient et pénible travail.

Que ceux qui doutent encore aillent donc une fois seulement assister aux cours du soir à l'école de la rue Saint Joachim. Ils en ressortiront avec des idées nouvelles et le désir de prêter leur aide à une œuvre aussi utile. En voyant ces ouvriers, jeunes et vieux, venir, après leur rude labeur du jour, se mettre résolument et simplement au travail de la classe, on sent qu'il doit y avoir là en même temps que le louable désir d'apprendre, un intérêt réel qui attire et qui retient, et l'on comprend que l'on est en présence d'une de ces créations fécondes qui ont fait de l'ouvrier français le premier artiste du monde entier, et qui feront de l'ouvrier canadien, grâce à Dieu, le premier artiste de ce continent.

Voilà la véritable portée de cet enseignement qui n'est encore ici qu'à son berceau. A nous de l'encourager, à nous de le soutenir dans l'œuvre utile et patriotique qu'il a si bien commencée.

NAPOLÉON LEGENDRE.

Une réunion extraordinaire de l'assemblée Montcalm aura lieu mercredi, le 2 février, à la salle Notre-Dame, rue Ste. Catharine. Tous les membres sont priés d'être présents. Les présidents des différentes assemblées y assisteront. Tous les chevaliers du travail sont invités.

## ÉCHOS

Nous recommandons aux lecteurs la lecture du journal et la formation des unions de métiers.

A la séance régulière de l'assemblée du district No. 114, des Chevaliers du Travail, tenue en cette ville, jeudi le 20 courant, la résolution suivante a été adoptée à l'unanimité :

Résolu : — Que le secrétaire-archiviste du District notifie le public par la voix des journaux, que cette organisation n'est pas et ne sera pas responsable pour toute action ou parole qu'aucune personne pourra prendre ou prononcer dans des réunions publiques ou autrepars, à moins que telle personne ne puisse présenter des lettres de créance portant le sceau de l'assemblée de ce district et les signatures du maître travaillant et du secrétaire-archiviste de ce district.

Les Chevaliers du Travail ont réglé à l'amiable les difficultés survenues entre les patrons de la manufacture de tabac de Joliette et quelques-uns de leurs employés.

Après avoir étudié les causes de cette petite grève, le comité exécutif a reconnu que les ouvriers avaient commis en cette occasion une grande erreur.

Il nous fait plaisir de dire ici que les patrons de cet établissement traitent convenablement les personnes qu'ils emploient. Les ouvriers sont mieux rémunérés que ceux qui travaillent dans certaines fabriques de Montréal. Et puis, à Joliette, la vie est moins cher que dans les grandes villes.

La compagnie du Pacifique a enfin fait droit à la demande des mécaniciens qui sont à son service. Elle a reconnu que ces hommes n'étaient pas suffisamment rémunérés pour le travail qu'ils font et les dangers auxquels ils sont exposés. Leurs gages ont été augmentés de \$2 30 à \$3 40 par jour et de 20 cents par heure pour le temps de retenue.

Cette nouvelle est encourageante pour les divers autres corps de métiers au service de la compagnie. Celle-ci a encore quelque chose à faire pour améliorer le sort de ses employés et nous espérons qu'elle mettra pour tous autant de libéralité que pour les mécaniciens.

Nous avons assisté la semaine dernière à une grande assemblée des cordonniers de Montréal. On discutait le projet d'établir une manufacture de chaussures d'après le système de la coopération.

Plusieurs ouvriers ont traité la question en véritables hommes d'affaires. Ils ont fait voir toute l'importance d'une entreprise de ce genre, tous les avantages qui en découleraient pour les cordonniers.

Parmi ceux qui ont exposé leurs vues sur la coopération, nous devons mentionner particulièrement les noms de messieurs Benoit, Warren, Lemay, Lavigne et Patry, qui présidait la réunion.

Comme nous commençons avec ce numéro, une étude sur la coopération, et vu le cadre restreint de notre journal, on nous pardonnera, pour cette fois, de ne pas donner un résumé des discours.

M. Adélarde Gravel a été élu maître-travaillant de l'assemblée du district No 114, de l'ordre des Chevaliers du Travail.

C'est la plus haute charge de cet Ordre dans la province de Québec. M. Gravel la doit à sa connaissance des deux langues en usage au pays, à son dévouement pour la cause des travailleurs et à l'habileté dont il a fait preuve dans le règlement des difficultés survenues entre quelques patrons et leurs employés.

M. Gravel avait aussi reçu, il y a quelque temps, une marque de distinction du maître-travaillant général Powderley le nommant organisateur français pour la province de Québec et ailleurs, quand ses services seront requis.

On peut obtenir tous renseignements du nouvel organisateur en s'adressant au No 120, rue Saint Constant, ou au bureau de la *Presse*.

## LA CHAMBRE ROUGE

## PROLOGUE

## LES TACHES DE SANG

## I

Il y a une trentaine d'années environ, il se passa à Montpellier un fait des plus singuliers, qui donna lieu tout d'abord à des commentaires passionnés et sur lequel, en dépit de toutes les investigations, on ne parvint que fort longtemps après à faire une lumière relative. Nous dirons plus loin dans quelles circonstances bizarres autant qu'inattendues.

A l'époque dont nous parlons s'élevait sur la place du Peyrou, à l'un des angles les plus rapprochés de la terrasse, un bel édifice à deux étages où, depuis cinq ans, MM. Giral, Dorse et Cie., avaient installé les bureaux de leur maison de banque. C'était une des institutions de crédit les plus estimées de la province. On y faisait de grandes entreprises. La confiance qu'elle inspirait tenait surtout au caractère particulièrement honorable du principal gérant, M. Giral, qui en était comme la cheville ouvrière. M. Giral était jeune. C'est à peine s'il avait vingt-huit ans ; mais la nature l'avait doué de qualités exceptionnelles : il était actif, infatigable, donnant tout son esprit, on peut dire tout son cœur, aux affaires, et c'est à force de travail opiniâtre, de volonté et d'énergie qu'il était parvenu à faire, de la maison qu'il dirigeait, la rivale des plus riches établissements de France. Tout récemment, il venait de se marier. Il avait épousé une jolie enfant de vingt ans au plus, élevée comme lui dans un milieu de bourgeoisie honnête et laborieuse et qui avait accepté avec bonheur de devenir la femme d'un homme autour duquel elle n'avait jamais entendu s'élever qu'un unanime concert de sympathies. Giral pouvait donc, à juste titre, se croire à l'abri de toute appréhension pour l'avenir, et jamais la pensée ne lui était venue que le malheur pût l'atteindre dans cette vie d'honneur et de travail où il s'était enfermé.

La maison de banque avait un caissier qui s'appelait Pierre Gilbert. C'était un homme de trente ans, grand, élancé, d'une intelligence rare, d'une conduite irréprochable. Depuis qu'il occupait l'emploi de caissier, on n'avait relevé, dans ses habitudes, rien qui ne fût d'une correction parfaite. Tous les matins, il arrivait place du Peyrou à neuf heures sonnant et il ne quittait son bureau qu'à six heures du soir, pour regagner la petite maison qu'il habitait seul, avec une vieille bonne du pays, dans un des faubourgs de la ville. Il était de nature douce et triste. Tous ceux qui l'approchaient avaient fini par s'intéresser à lui ; mais son attitude poliment réservée tenait les indiscrets à distance. A Montpellier, on n'aime guère cela. Toutefois, comme en entrant chez ses patrons, il avait déposé dans la caisse de la banque un cautionnement respectable de cent mille francs, on ne put longtemps lui refuser cette considération mêlée de respect, que la province accorde volontiers à tout homme qui possède.

Cinq années s'écoulèrent ainsi, pendant lesquelles Pierre Gilbert demeura à Montpellier, donnant l'exemple rare d'une assiduité et d'un zèle constants. A peine, durant ce laps de temps, eut-il l'occasion de s'absenter trois jours pour aller à Paris régler quelques affaires de famille. Il avait pris le train un samedi soir, après la fermeture des bureaux, et le mercredi suivant, à neuf heures, il venait reprendre sa place accoutumée. Il y avait déjà longtemps de cela.

On était au lundi 16 octobre 1855, une date de grosse échéance. La maison Giral et Cie devait ce jour-là payer une somme de près d'un million. Ce matin-là, quand M. Giral se leva, il était déjà tard, il

était près de dix heures. Il sauta à bas de son lit et sonna son valet de chambre qui accourut.

—Jean, lui dit-il vivement, il est tard ; pourquoi ne m'avez-vous pas réveillé plus tôt ?

—Monsieur dormait si bien que je n'ai pas osé, répondit le valet.

—Vous avez eu tort. Voyons, hâtez-vous. A-t-on apporté le courrier ?

—Oui, monsieur. Le voici.

—C'est bien, laissez-moi. Je vais m'habiller.

En dépit de cet ordre, le valet n'avait pas bougé. M. Giral le regarda avec étonnement.

—N'avez-vous pas entendu ? reprit-il.

—Que monsieur m'excuse, balbutia Jean. C'est que, je vais vous dire, ce matin, il s'est passé quelque chose...

—Quelle chose ? Quoi ? Parlez !

—M. Gilbert...

—Après ?

—Eh bien ! Dix heures viennent de sonner, et il n'est pas encore arrivé.

—Est-ce possible. Il faut qu'il soit malade.

—C'est ce qu'on a pensé.

—A-t-on envoyé chez lui ?

—M. Dumesnil, le chef de la comptabilité, est parti il y a un quart d'heure.

—Et il n'est pas de retour ?

—On l'attend.

—C'est bien. Qu'on prévienne M. Dorse. Je descends. Allez !

M. Giral acheva de s'habiller. Il était plus agité qu'inquiet. On pouvait craindre quelque accident ; nul n'eût osé songer à un malheur. Cinq minutes plus tard, M. Giral arrivait dans les bureaux. Il y régnait un trouble bien naturel ; cependant on hésitait encore devant des commentaires qui eussent été prématurés. La présence de M. Giral ramena un peu de calme dans les esprits, mais ce ne fut pas pour longtemps. M. Dumesnil arrivait et, dès qu'il l'aperçut, M. Giral courut à sa rencontre.

—Gilbert ? interrogea-t-il d'un ton nerveux.

—Il n'est pas chez lui ! répondit le chef de la comptabilité.

—Où est-il ?

—On l'ignore.

—Mais sa bonne ? vous l'avez vue.

Toutes les oreilles se dressèrent ; tous les yeux s'attachèrent ardents sur M. Dumesnil.

—Vous ne répondez pas ?

M. Dumesnil se pencha à son oreille.

—C'est que peut-être, dit-il, il n'est pas bon que tout le monde entende ce que j'ai à vous dire.

M. Giral entraîna le commis dans son cabinet dont il ferma la porte derrière lui. Et dès qu'ils furent seuls :

—Voyons, reprit-il d'un ton impérieux et bref. C'est assez de réticences ; expliquez-vous. Vous avez vu la bonne de Gilbert ? Que vous a-t-elle dit ?

M. Dumesnil remua lentement la tête.

—Ce que j'ai appris, dit-il, n'a pas été facile à arracher à la pauvre vieille. Il est évident qu'on lui a fait la leçon et qu'elle la répète tant bien que mal.

—Enfin ?

—Enfin Pierre Gilbert a quitté Montpellier depuis samedi.

—Où est-il allé ?

—On n'en sait rien.

—Doit-il revenir bientôt ?

—Il ne reviendra pas.

—Au moins a-t-il laissé soupçonner les motifs de ce mystérieux départ ?

—La vieille ne les connaît pas.

—A quelle heure est-il parti ?

—Avant-hier soir, vers onze heures.

—Et il n'a rien laissé ? pas une lettre, pas un mot ?

A cette dernière question, M. Dumesnil se redressa, comme effrayé.

—Attendez. Je me rappelle, balbutia-t-il en fouillant sa poche. Je suis si bouleversé ! J'allais oublier. Une lettre ? Oui, il a laissé ceci à votre adresse.

Et il tendit une enveloppe volumineuse, scellé de cinq larges cachets et adressée à M. Giral. Ce dernier s'empressa

de l'ouvrir et se mit à en parcourir le contenu d'un œil rapide. Et, quand il eut fini, la pâleur avait envahi ses traits, pendant qu'une sueur glacée perlait à ses tempes. Une étrange lettre à coup sûr ! Voici ce qu'elle contenait :

« Monsieur,

« Au moment où des circonstances impérieuses m'obligent à quitter l'emploi que j'occupais dans votre maison, je me croirais ingrat si je ne vous remerciais du plus profond de mon cœur des bontés que vous avez eues pour moi. J'ai d'ailleurs à m'excuser d'un acte dont je me rends coupable au moment de m'éloigner. Voici ce dont il s'agit.

« Vous savez, monsieur, que pour obtenir l'emploi de caissier j'ai dû déposer entre vos mains un cautionnement de cent mille francs. Cette somme, que vous m'auriez rendue si je vous l'avais demandée, je suis contraint de la reprendre sans attendre votre assentiment, et vous trouverez sous ce pli toutes les pièces et décharges qui dégageront votre responsabilité, s'il pouvait s'élever plus tard quelques réclamations à ce sujet. Je vais donc partir, et le seul regret que j'emporte à cette heure, c'est de n'avoir pu vous confier les raisons qui ont provoqué et précipité mon départ. Mais il y a là un secret qui ne m'appartient pas. Il s'agit de l'honneur d'une femme, et, dût mon propre honneur être mis en cause, j'accomplirai jusqu'au bout ce que je regarde comme le plus sacré des devoirs.

« Adieu donc, monsieur ; et merci, encore une fois, pour le passé. Quant à l'avenir, il est entre les mains de Dieu et je m'abandonne à lui.

« PIERRE GILBERT.

« P. S. — Vous trouverez ma comptabilité en ordre, et il suffira d'un examen sommaire pour constater qu'il ne manque à la caisse aucune des valeurs qui doivent s'y trouver. »

M. Giral reçut de cette lecture des impressions bien diverses. Le caissier, que depuis cinq années il avait associé à ses travaux, se révélait tout à coup sous un aspect inattendu. Ce départ précipité qui ressemblait à une fuite, cette somme de cent mille francs dont il se remboursait de ses propres mains et sans attendre que sa gestion eût été vérifiée, tout cela renversait l'idée que Giral s'était faite sur Pierre Gilbert. Mais l'hésitation n'était pas permise en pareille occurrence ; il fallait aviser au plus pressé. Le premier devoir du gérant était de procéder à un examen immédiat de la caisse, et c'est ce qui fut fait immédiatement.

Jusqu'à-là, cependant, aucun soupçon n'était entré dans l'esprit de M. Giral ; l'incident était bizarre, non inquiétant ; si la conduite du comptable était répréhensible, rien ne donnait lieu de supposer qu'elle fût coupable, et c'est sans appréhension sérieuse qu'il atteignit le seuil de la caisse. Mais arrivé là, le gérant se sentit pris d'un premier frisson. La porte du bureau était entr'ouverte au lieu d'être fermée à clef comme d'ordinaire, et un coup d'œil suffit pour reconnaître qu'elle avait été forcée ! Un sombre pli creusa le front de M. Giral.

—Voyez ! voyez ! dit-il, la gorge serrée.

D'un geste, il indiqua la serrure brisée et, sans attendre davantage, il poussa la porte avec violence et pénétra dans le bureau. M. Dorse, son associé, venait d'arriver et l'avait suivi. L'un et l'autre mus par une même pensée, agités des mêmes pressentiments sinistres, se précipitèrent vers la caisse, et un cri de stupeur et d'épouvante jaillit alors de leurs lèvres.

La caisse, forcée comme la porte, était restée ouverte ; un désordre inouï y régnait, et, chose étrange, sur quelques-unes des valeurs qui gisaient éparpillées de tous côtés, on remarquait plusieurs taches de sang. Le voleur avait dû se blesser en brisant la serrure du coffre-fort, et il était évident qu'une main criminelle avait passé par là. En dépit de ces apparences, M. Giral ne pouvait croire encore à la culpabilité de Pierre Gilbert. M. Dorse, aidé du chef de la comptabilité, s'était

déjà mis à l'œuvre. En moins d'un quart d'heure, toutes les valeurs furent comptées par ces deux hommes spéciaux ; les bordereaux dressés par le caissier furent pointés avec soin et quand le résultat de ce travail fut mis sous les yeux de M. Giral, on reconnut qu'il manquait à la caisse une somme énorme de un million.

Un million ! Il y avait loin de là aux cent mille francs que Pierre Gilbert annonçait hypocritement avoir emportés ! Le doute ne fut plus possible. Les préventions les plus redoutables s'élevaient pour accuser le caissier en fuite. Les chefs de la maison de banque ne pouvaient, sans assumer une lourde responsabilité, retarder d'une minute les poursuites qui s'imposaient. M. Giral ne manqua pas à ce devoir et, une heure après, il était au parquet. La nouvelle y était déjà parvenue. Il n'eut qu'à exposer succinctement les faits, et immédiatement l'instruction commença. On télégraphia dans toutes les directions ; à Cette, à Marseille, à la frontière d'Italie, partout enfin où Pierre Gilbert avait pu se diriger. On se rendit au domicile de Gilbert et le juge interrogea la vieille bonne.

—Quel jour, votre maître est-il parti ?

—Samedi soir.

—Vous a-t-il dit quelque chose avant son départ ?

—Rien, non, monsieur le président, répondit-elle.

—Votre maître était bon pour vous ?

—Oh ! bon comme le bon Dieu ! Jamais un mot plus haut que l'autre ; et si doux, si facile à servir !

—Pendant les cinq années que vous l'avez servi, n'avez-vous rien remarqué d'extraordinaire dans sa manière de vivre ?

—Rien monsieur.

—Avait-il des amis ?

—Je n'ai jamais vu personne.

—Au moins, recevait-il des lettres ?

—Une seule, toutes les semaines, le lundi ; et toujours la même écriture.

—Une écriture de femme ?

—Je le crois.

—Je m'en doutais, murmura le magistrat ; il doit y avoir une femme dans l'affaire. Enfin nous ferons la lumière sur ces obscurités.

Il est à peine besoin d'insister sur le bruit qui se fit autour de cette affaire. Le vol était considérable ; un mystère impénétrable planait sur le criminel, et la seule chose sur laquelle il ne pouvait subsister l'ombre d'un doute, c'était le fait même du délit. Cependant l'instruction continuait. Quelque direction que Pierre Gilbert eût prise, il restait manifestement acquis que c'était lui le vrai coupable. L'accusation se fût égarée à en rechercher un autre, et toutes les investigations s'étaient concentrées sur cette piste. En moins d'un mois, le dossier se trouva donc complet autant qu'il pouvait l'être, et l'affaire fut définitivement inscrite, pour passer à la première session des assises.

On ne pouvait que louer le zèle que la justice avait déployé en cette circonstance, et M. Giral, le principal intéressé, s'était lui-même employé activement pour aider à atteindre le misérable. Tout à coup, néanmoins, une transformation étrange s'opéra chez le malheureux banquier. On eût dit qu'il avait épuisé ce qui lui restait d'énergie dans les derniers efforts qu'il venait de faire : on le vit devenir taciturne, se désintéresser, pour ainsi dire, des poursuites commencées, et sur son front se répandit un voile sombre qu'aucun rayon ne devait plus venir éclairer.

Que s'était-il passé ? Un incident mystérieux, bizarre, invraisemblable, dont il ne fit la confidence à personne, mais que nous ne pouvons nous dispenser de raconter au lecteur.

## II

Nous avons dit en commençant que la maison Giral et Cie s'élevait place du Peyrou, à l'un des angles les plus rapprochés de la Terrasse. C'était un grand et bel édifice dont la façade donnait sur la place et les derrière sur une vaste cour

aboutissant à un jardin où étaient entretenus les spécimens les plus éclatants de la flore du Midi. Un seul point noir atténuait un peu l'éclat de cette oasis. C'était au fond du jardin, un pavillon à un étage donnant sur une petite ruelle peu fréquentée, dont les volets étaient tenus constamment fermés, et qui paraissait ne pas avoir été habité depuis de longues années. L'aspect en était triste, Germain, le jardinier, en avait seul la clef et y faisait de courtes visites, à de longs intervalles. Dans les conversations de M. et de Mme Giral, jamais il n'était question de ce pavillon. On eût pu croire que, par un accord antérieur, ils étaient convenus de n'en point parler. Seulement, quand par hasard l'un ou l'autre y faisait allusion, une sorte de frisson passait sur les épaules de M. Giral, et un trouble fugitif voilait un moment le regard de la jeune femme.

Or, un matin, voici ce qui se passa place du Peyrou. M. Giral était levé depuis que temps déjà et, pour la centième fois, il repassait les événements accomplis depuis quelques semaines, cherchant à se dégager de certains troubles obstinés qui, par moments, venaient encore le hanter. Certes, sa conviction était faite et il lui paraissait impossible que le vol n'eût pas été commis par Pierre Gilbert. En ce moment, son valet de chambre vint lui annoncer que M. Dumesnil demandait à lui parler, ainsi que Germain, le jardinier.

— Germain, dit M. Giral ; à cette heure ! Que me veut-il ?

— Il ne me l'a pas dit.

— Qu'il vienne plus tard !

— Il prétend que c'est pressé.

— Pressé ! De quoi s'agit-il ? Voyons ! introduisez d'abord M. Dumesnil et dites à Germain d'attendre.

Un instant après, M. Dumesnil entra. Il tenait à la main plusieurs télégrammes et paraissait en proie à une agitation extraordinaire.

— Qu'y a-t-il ? fit M. Giral subitement intéressé. Auriez-vous reçu quelques nouvelles ?

— Oui, monsieur, répondit M. Dumesnil.

— Qu'est-ce donc ?

— Ces deux télégrammes.

— D'où viennent-ils ?

— L'un vient de la Banque de France, l'autre du Comptoir d'escompte de Marseille.

— Et qu'annoncent-ils ?

M. Dumesnil tendit à son patron les deux feuilles de papier bleuté.

— La Banque de France, continua-t-il, nous avise qu'un bon du Trésor provenant de notre caisse, montant au chiffre de 25,000 francs, a été touché à Londres le 16 du mois dernier.

— Le 16 ! répéta M. Giral. Et vous avez le nom de la personne qui a touché ce bon ?

— Elle a signé du nom de Georges Darbois.

— C'est Pierre Gilbert !

— Je ne pense pas.

— Pourquoi ?

— Le signalement que l'on nous envoie ne saurait se rapporter au caissier. D'ailleurs, s'il pouvait, sur ce point, s'élever quelques doutes, le second télégramme les dissiperait tous.

— Que dit-il donc ?

— Ce télégramme nous est, je le répète, adressé par le Comptoir de Marseille ; il annonce qu'un billet de banque de mille francs, portant les numéros, signalés par nous, venait de rentrer au Comptoir, et il résulte des recherches, dirigées avec une habileté vraiment remarquable, que ce billet a été reçu le 15 au matin, à l'hôtel des Négociants, cours Belzunce, d'un voyageur qui y avait passé la nuit en compagnie d'une jeune femme.

— Ah ! celui-là, c'était Gilbert !

— Probablement.

— On a son signalement ?

— Le voici : si vous voulez bien en prendre connaissance, vous ne conserverez plus aucun doute.

Oui, oui, c'est bien lui ! Maintenant tout s'éclaircit : il avait un complice !

— L'homme de Londres.

— L'un a fui vers le Nord, tandis que l'autre se dirigeait vers le Midi. Ah ! tenez, mon ami, voilà qui me soulage d'un lourd souci. Malgré l'évidence, je m'obstinais à douter. Je voulais croire encore à la probité, à l'honneur de ce malheureux. Mais maintenant je n'ai plus d'hésitations. Il faut que l'on redouble d'activité et que les poursuites soient poussées avec une nouvelle ardeur. Laissez-moi ces télégrammes, je les relirai encore une fois, et avant une demi-heure je me rendrai au parquet.

M. Dumesnil s'éloigna sur ce mots, et M. Giral se disposait lui-même à sortir, quand il se rappela que le jardinier attendait. Il donna l'ordre de l'introduire aussitôt.

— C'est toi, Germain ? fit-il en l'apercevant ; tu as à me parler ? Eh bien ! fais vite, mon ami, car je suis pressé.

Le jardinier jeta un regard à Jean qui ne s'était pas encore retiré et se rapprocha de son maître.

— Que monsieur m'excuse, répondit-il en baissant la voix, mais je voudrais que ce que j'ai à dire ne fût entendu que de lui seul.

— C'est donc grave ?

— Je le crois.

— Eh bien ! laissez-nous, Jean, dit M. Giral ; je vous sonnerai si j'ai besoin de vous.

Germain était un vieux serviteur qui avait vu naître M. Giral et que l'on traitait comme s'il avait été de la famille. Il était dévoué, discret ; c'était peut-être la première fois qu'il prenait la liberté de se présenter ainsi chez son maître. Ce dernier s'empressa de l'interroger.

— Jean est parti, lui dit-il vivement, nous sommes seuls. Tu as parlé de choses graves, hâte-toi de t'expliquer ! De quoi s'agit-il ?

— Il s'agit de la *Chambre rouge*, répondit le vieux serviteur d'un ton ému.

— La *Chambre rouge* ! répéta M. Giral en frissonnant.

— Monsieur sait que personne n'y pénètre jamais et que c'est tout au plus si, une fois par mois, je vais donner de l'air au rez-de-chaussée et au premier étage.

— Oui, je sais cela. Après ? après ?

— Ce matin donc, comme la journée s'annonçait bien, j'ai pensé qu'il fallait profiter de l'occasion et je me suis rendu au pavillon.

— Il y avait longtemps que tu n'y étais entré ?

— Je l'avais visité la veille de la disparition de M. Gilbert.

— Continue ! continue !

— Pour lors, je me suis d'abord occupé du rez-de-chaussée, et comme je n'y ai rien trouvé d'extraordinaire, j'ai monté au premier étage ; mais, avant d'en atteindre le palier, une remarque m'a frappé en me secouant d'un frisson.

— Qu'est-ce donc ?

— Sur les marches de l'escalier, il y avait des empreintes de pas.

— C'est impossible !

— Je me le disais aussi. Je n'y pouvais pas croire ! Mais au bout de quelques minutes d'examen il n'y avait qu'à se rendre à l'évidence. C'étaient bien des empreintes de pas d'homme, et je les suivis jusqu'au seuil de la *Chambre rouge* ! Monsieur comprend, n'est-ce pas ? ce qui devait se passer en moi en un pareil moment. Je voulais savoir. Je poussai la porte et j'entrai !

— Et une fois là ?

— Une fois là, les empreintes continuaient, seulement, plus confuses, formant deux ou trois sentiers gris qui allaient de la porte à la fenêtre pour revenir vers le lit, attestant l'agitation de l'homme qui s'était introduit dans cette chambre.

M. Giral avait tout à coup pressé son front de ses deux mains et une pâleur livide s'était répandue sur ses joues, pendant que sa poitrine se soulevait avec force.

— Après ? après ? poursuivit-il d'une voix profondément altérée. Poursuis !

Que penses-tu toi-même de ce mystérieux incident ?

— Moi ! fit le vieux serviteur sur un ton singulier.

— Aurais-tu relevé de nouveaux indices ?

— Peut-être.

— Tu pourrais dire quel jour cet homme, ce malfaiteur inconnu, a osé pénétrer dans le pavillon ?

— A peu près.

— Parle alors ; ne dissimule rien de ce que tu sais.

— Monsieur m'y autorise ?

— Ah ! je fais mieux, Germain, je te l'ordonne !

Le vieux jardinier fit un effort énergique sur lui-même et reprit aussitôt :

— Puisque monsieur le veut, dit-il, j'ajouterais que, selon moi, la visite faite au pavillon doit remonter à la nuit même où le vol a été commis.

— Qui te donne lieu de le penser ?

— Ce que j'ai vu.

— Quoi ?

— Le lit était défait. Le malfaiteur avait dû s'y reposer quelques heures, et sur la couverture j'ai remarqué...

— Achève !

Quelques taches de sang.

— Grand Dieu ! Là aussi... comme...

— Comme à la caisse.

M. Giral secoua le front d'un air farouche.

— Du sang ! murmura-t-il. Oh ! tu as raison. Ce doit être le complice de Gilbert !

— Le complice ? répéta Germain en levant lentement son regard vers son maître.

— Oui, oui, tu ignores cela, toi ? Eh bien ! apprends que Gilbert n'était pas seul. Nous savons depuis ce matin qu'il avait un complice qui a eu le temps de gagner l'Angleterre et de toucher à Londres vingt-cinq mille francs de bons du Trésor volés à notre caisse ! Mais l'attention de la police va être appelée sur cette nouvelle piste, et avant peu le misérable sera arrêté.

— Arrêté ! fit le vieux serviteur comme en un sanglot.

M. Giral le regarda avec étonnement.

— Sans doute, continua-t-il. Qu'y a-t-il là qui te puisse surprendre ?

— Rien, rien !

— Je vais me rendre, de ce pas, chez le procureur impérial !

— Ah !

— Et, dans une heure, la justice aura à son tour visité le pavillon et relevé les empreintes de la *Chambre rouge*.

Germain éprouva une sorte de commotion à ces paroles, et, par un geste heurté et fébrile, il plongea sa main dans la poche de son veston. M. Giral l'observait de l'œil ; il le vit en retirer un objet qu'il lui présenta.

— Qu'est-ce cela ? interrogea le maître.

— Un portefeuille, répondit Germain d'une voix basse comme un souffle ; un portefeuille que j'ai trouvé ce matin dans la chambre, près du lit.

— Le misérable l'aura laissé tomber pendant son sommeil.

— C'est probable.

— Donne ! donne ! C'est un document important. Avec ceci, nous pourrions en fin...

En parlant de la sorte, M. Giral avait pris le portefeuille des mains du jardinier, mais il y eut à peine jeté un regard qu'il recula frappé d'épouvante.

— Mon Dieu ! balbutia-t-il, éperdu. Est-ce un rêve ? vais-je devenir fou ?

— Mon bon maître !

— Ah ! tu l'as reconnu, toi aussi ?

— Mais...

— Réponds ! réponds !

— Si monsieur ne m'avait pas parlé d'une descente de police, je lui aurais caché ce portefeuille.

— Ainsi...

— Plus bas ! plus bas !

M. Giral prit sa tête affolée dans ses deux mains.

— O honte ! murmura-t-il accablé. Ce coup manquait à mon malheur ! Que faire ?

que devenir ? Ce n'est pas à moi cependant à dénoncer ce malheureux ! Oh ! jamais ! jamais !

Il se redressa de toute sa hauteur ; un éclair fauve jaillit de ses yeux. Et saisissant brusquement le bras de Germain.

— Ecoute ! dit-il d'un ton violent et âpre. Tu m'es dévoué, n'est-ce pas ?

— Ah ! demandez-moi ma vie ! répondit le vieux serviteur avec force.

— C'est plus que cela qu'il me faut, insista M. Giral.

— Parlez, parlez, mon cher maître !

— Il faut que tu ne racontes à personne ce que tu as remarqué dans la *Chambre rouge*.

— Je vous le promets.

— Que tu effaces, dès ce matin, les empreintes que tu y as relevées.

— Comptez sur moi.

— Et surtout, surtout, que tu fasses disparaître les taches de sang.

— Ce sera fait.

— Bien ! Tu es, toi, le meilleur des serviteurs de ma famille ! Quoi qu'il arrive, tu garderas un éternel secret sur cette aventure, et tu n'oublieras pas que l'honneur de la maison Giral est à ta discrétion !

Germain s'inclina sans répondre, M. Giral s'éloignait. Il le suivit jusqu'au seuil de la porte. Arrivés là, les deux hommes s'arrêtèrent, et, au regard qu'ils échangeaient alors, un même tressaillement les secoua tous les deux.

Oui, oui, je te comprends ! balbutia M. Giral avec un geste égaré.

— Gilbert ? prononça le vieux jardinier à voix basse.

— Le malheureux !

— Il sera condamné.

— Les preuves qui s'élèvent contre lui sont terribles !

— On me l'a dit.

— Voilà bientôt un mois qu'il a fui. Il ne doit pas ignorer que l'instruction est commencée. Tout l'accuse, rien ne le défend. Et, cependant, il se tait.

— Sans doute ! Mais enfin, s'il n'était pas coupable ?

— Est-ce possible ?

— Si un autre que lui avait commis ce vol, si celui-là...

— Tais-toi ! tais-toi ! interrompit violemment M. Giral, ne fais part de tes soupçons à aucun être vivant. Tu l'as promis, tu ne manqueras pas à ta parole, car tu sais bien que je ne survivrais pas à cette honte !

Le vieux Germain baissa le front et n'ajouta plus un mot.

..

A partir de ce jour, M. Giral parut devenir plus soucieux et plus sombre. Il ne sortit que très rarement, se consacrant tout entier aux soins que réclamait la position de sa femme. On eût pu penser même, à voir la transformation qui s'opéra en lui, qu'il s'était tout à coup désintéressé de l'enquête poursuivie par la justice. Au surplus, l'état de ses affaires pouvait expliquer jusqu'à un certain point cette nouvelle attitude. Le bruit qui s'était fait autour du vol avait effrayé les capitaux timorés. De nombreuses demandes de remboursement s'étaient produites, et il était facile de prévoir qu'avant peu la maison de banque se verrait contrainte d'en venir à une liquidation. C'était la ruine à brève échéance, ruine sans dés-honneur, mais inévitable et prochaine.

Aucun incident nouveau ne s'était d'ailleurs passé. Le caissier n'avait pas donné signe de vie, on avait perdu sa trace sans espoir de la retrouver, et quant au prétendu complice dont la présence avait été signalée à Londres, dans la matinée du 16 octobre, on n'y attacha pas d'autre importance, M. Giral ayant déclaré lui-même qu'il ne croyait pas opportun de s'y arrêter et qu'il ne voyait dans ce fait qu'une manœuvre du véritable coupable pour égarer la justice. Les choses suivirent donc leur cours naturel. Pierre Gilbert fut jugé à la première session des assises de l'Hérault, et comme il était en fuite, que personne ne se présenta pour

le défendre, il fut condamné par contumace à quinze ans de travaux forcés pour abus de confiance et vol avec effraction.

Quelques mois plus tard, Mme Giral mourait en couches, et M. Giral, accablé par ce dernier coup, qui était certainement le plus cruel, quittait Montpellier avec les tristes épaves que lui laissait la liquidation de sa maison de banque; il allait se réfugier à Paris et tenter d'y réédifier une fortune pour l'enfant que Dieu venait de lui envoyer comme une suprême consolation. Quant au condamné, nous dirons plus loin ce qu'il devait advenir de lui.

FIN DU PROLOGUE.

La société des plâtriers de Montréal a donné avis aux entrepreneurs qu'à partir du premier mai, on exigera deux piastres et demie par jour; c'est une augmentation de trois cents par heure.

Les patrons, paraît-il, ont fort mal accueilli cette nouvelle. On parle de résistance et une assemblée doit être convoquée sous peu dans le but de s'organiser pour la lutte.

De son côté, la société encouragée sans doute par un premier succès, prétend faire respecter sa décision à l'appui de laquelle elle apporte d'excellentes raisons. Les plâtriers ne travaillent d'ordinaire que huit ou neuf mois par année, et il leur faut gagner facilement pour subvenir à l'existence de leurs familles dans les jours de chômage.

Nous reviendrons sur ce sujet dans un prochain numéro.

**A. LECLAIRE**

— LA SEULE —

Maison de Thé et Café

CAFÉS GARANTIS PURS

THE IMPORTE et NON MÉLANGE

Magnifique choix de présents.

— COIN DES —

Rues Panet et Dorchester.

**BOISSEAU FRERES**

235 et 237

Rue St-Laurent

MONTREAL

**Marchandises Sèches**

EN DETAIL

LA SEULE MAISON

QUI VEND RÉELLEMENT

A BON MARCHÉ

**BOISSEAU FRERES**

235 et 237

Rue St-Laurent

**Quartier St-Jacques**

Des SALLES DE COMITÉ pour l'élection

— DE —

**M. N. A. HURTEAU**

aux endroits suivants :

582 rue Ste-Catherine.

1277 rue Notre-Dame.

281 rue Beaudry.

197 rue Lagachetière.

416 rue Jacques-Cartier.

Coin des rues Craig et Campeau.

323 rue des Erables.

COMITÉ DES IRLANDAIS :

240 rue Lagachetière.

D'autres salles de comité seront ouvertes ces jours-ci et annoncées dans le prochain numéro du *Trait d'Union*.

**Quartier St-Louis**

La SALLE du COMITÉ CENTRAL pour l'élection de

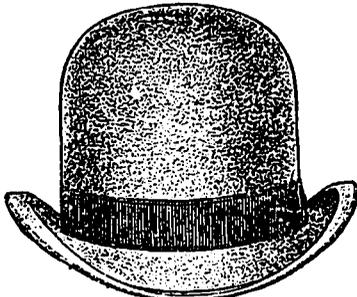
**LOUIS BOISSEAU, Ecr**

Candidat pour le Quartier St-Louis, sera ouverte à ses partisans TOUS LES SOIRS à 7 heures précises,

Au No. 912 rue Ste-Catherine.

PAR ORDRE DU COMITÉ.

**CHAPEAUX! CHAPEAUX!**



**LORGE & CIE.**

CHAPELIERS et MANCHONNIERS

21 Rue St-Laurent

MONTREAL.

Magasin de Nouveautés

Nous recommandons particulièrement la maison de commerce de

**L. MARSAN**

267 Rue St-Laurent.

On trouvera toujours un bel assortiment de Marchandises et les prix réduits.

**ALLEZ-Y VOIR**

ETABLI EN 1859

**HENRY R. GRAY**

Chimiste-Pharmacien

144 RUE ST-LAURENT

MONTREAL

Toutes prescriptions médicales préparées avec soin et sous la surveillance immédiate du propriétaire.

Toutes les Drogues, Produits Chimiques, et Spécialités, sont garantis purs et véritables.

**FRS. MARTINEAU**

IMPORTATEUR

Or on fouille, Peinture, Placaux, Mastic, Lampes Bruleurs, Colle forte, Brun pour Couverture à l'eau à 5c la lb., Goudron, Huile d'Olive, Huile de Loupmarin, Huile de Balaine, Clous et Vis de toute longueur, Ferrement général pour entrepreneurs et meubliers, Fer à Charbon, Plâtre pour enduit, Ciment pour Canaux, etc., etc.

UN GRAND ASSORTIMENT DE TAPISSERIES

Dans les patrons les plus nouveaux.

EN GROS ET EN DETAIL

501 Rue Ste-Catherine,

Entre les Rues Panet et Visitation,

MONTREAL.

**GRANDS AVANTAGES**

Notre stock de fourrures est aussi complet aujourd'hui qu'il l'était au mois de novembre.

Nous avons le PLUS BEAU CHOIX de FOURRURES de toute la ville.

Nous vendons nos fourrures à prix réduits et à crédit moyennant un acompte. Nous nous efforçons de donner satisfaction à toutes nos pratiques.

Venez avec confiance à la grande maison **CHAS. DESJARDINS & CIE.**

637 & 639 STE-CATHERINE

Aux 3 Chevreuils. MONTREAL.

**A CREDIT**

Nous vendons nos FOURRURES à la semaine ou au mois, sans pour cela augmenter nos prix.

**CHAS. DESJARDINS & CIE.**

637 & 639 Ste-Catherine

Aux 3 Chevreuils. MONTREAL.

**ENEZ VITE**

Acheter un beau Casque ou un beau Capot, un beau Manchon ou un beau Manteau. Notre choix est magnifique. Nous vendons nos Fourrures aux conditions les plus faciles. Tout le monde peut acheter chez nous.

Venez vite chez **CHAS. DESJARDINS & CIE.**

637 & 639 Ste-Catherine

Aux 3 Chevreuils. MONTREAL.

**RIEN DE PLUS VRAI**

Avec une modique somme, vous pouvez acheter un beau Casque ou un beau Manchon, ou toute autre pelletterie. Nous vendons excessivement bon marché.

**CHAS. DESJARDINS & CIE.**

637 & 639 Ste-Catherine

Aux 3 Chevreuils. MONTREAL.

**L'EXTRAIT DE GOMME D'EPINETTE AU SUCRE DE RAYMOND**

est reconnu être le meilleur par tous ceux qui s'en sont servis, parcequ'elle aide la Digestion et enlève l'inflammation qu'il y a dans la foie causée par les efforts de la toux. Pour la Toux, les Rhumes, la Coqueluche et la maladie des Poux, elle est infailible.

Pourquoi n'avez-vous pas la bouteille lorsque vous pouvez avoir l'Extrait de Gomme d'EpINETTE de Raymond, au No. 42 rue Bonsecours pour 10 cts la bouteille.

La plus grande triomphe de la science médicale

**LE REMEDE RAYMOND OU PAIN REMEDY**

Est le seul Remède infailible comme remède de famille, interie et externe. Le meilleur Pain Killer au monde.

Les certificats du Clergé Catholique sont suffisants pour convaincre les plus sceptiques. Je défie aucune personne qui n'ait usagé du Pain Remedy de Raymond de dire qu'il ne s'en est pas bien trouvé.

Lisez les Certificats du Clergé Catholique :

Monsieur, — Je me fais un devoir et un plaisir de certifier que le remède que vous vendez sous le nom de "Raymond's Real Pain Remedy" est certainement ce que vous annoncez; je m'en suis servi pour un violent mal de gorge, et m'en suis trouvé très-bien. Je ne puis faire autrement que de le recommander comme un des meilleurs remèdes de famille.

REV. J. C. DUBOIS, Curé de la paroisse de Rawdon.

St-Cunégonde, 9 Nov. 1876

Monsieur, — J'ai fait usage du "Raymond's Real Pain Remedy"; je le recommande beaucoup aux familles; car il procure de grands soulagements dans un grand nombre d'affections douloureuses.

REV. A. SEGUIN, Curé de la paroisse de St-Cunégonde.

Remarque le No. 42 Rue Bonsecours, Montréal

C. A. RAYMOND, Propriétaire.

PRIX : Deux Bouteilles pour 25 cents. Les Chevaliers auront l'avantage d'avoir 2 bouteilles pour 20 cts.

**A VENDRE!**

UNE GRANDE QUANTITE DE

**BOIS de SCIAGE**

DE TOUTES

**ÉPAISSEURS,**

LARGEURS

ou QUALITÉS

PRÉPARÉ

— OU —

BRUT

**LATTES**

**BARDEAUX**

**SCIÉS**

— ET —

**FENDUS**

**BOIS**

— DE —

**CHARPENTE**

— EN —

**PIN ET EPINETTE**

**CHEZ A. HURTEAU & FRERE**

Coin des rues Dorchester et Sanguinet, Montréal. Sur le bord du Canal, en face des bureaux du Grand Tronc

